

**CACEIS choisi par OLTRE VENTURE en tant que dépositaire de la première SICAF EuVECA autogérée, autorisée par la Banque D'Italie**

CACEIS en Italie a été sélectionné par Oltre Venture Srl, la holding d'investissement fondée par Luciano Balbo et Lorenzo Allevi, pour assurer les fonctions de dépositaire d'Oltre II SICAF EuVECA S.p.A., la première SICAF « réservée » autogérée, autorisée par la Banque d'Italie.

En tant que véhicule d'investissement de capital risque européen, Oltre II SICAF EuVECA investit dans les secteurs des services à la personne, de l'éducation, de la santé, du logement social, de la filière agricole de proximité, du développement de zones périphériques défavorisées et de l'insertion professionnelle.

CACEIS exercera l'ensemble des missions de contrôles relatifs à la conservation et à la fonction dépositaire. Il procédera également au calcul de la valeur liquidative et assurera la tenue du registre des investisseurs.

Luciano Balbo, président d'Oltre II SICAF EuVECA S.p.A., déclare : *« La création d'Oltre II est un événement majeur, parce qu'il transforme l'expérience pionnière et unique d'Oltre Venture en Italie en un fonds institutionnel dont l'objectif est de financer des entreprises qui contribuent à l'innovation sociale dans notre pays. »*

Giorgio Solcia, Managing Director de CACEIS en Italie, commente : *« Nous sommes très fiers de compter parmi les acteurs du lancement des premières SICAF en Italie. En tant qu'organismes de placement collectif de l'épargne, elles nécessitent les services d'un dépositaire et d'un agent administratif. C'est pourquoi CACEIS a ajouté à sa gamme de services une offre complète d'externalisation qui lui permet d'accompagner le développement de ces produits d'investissement innovants. »*

La SICAF (société d'investissement à capital fixe) a été introduite dans le système juridique italien par la transposition de la directive AIFM 2011/61/CE. La SICAF est un organisme de placement collectif de type fermé, constitué sous forme de société, qui a la faculté de gérer ses actifs directement ou par l'intermédiaire d'un gestionnaire externe. L'investisseur est actionnaire et, à ce titre, peut prendre part aux processus décisionnels concernant la gestion des actifs. Les SICAF dites « réservées » peuvent être constituées avec un capital entre 50 000 et 1 million d'euros et sont ouvertes uniquement à des investisseurs professionnels. Au-delà de ce seuil, les SICAF peuvent être souscrites par tout investisseur.

# caceis

## INVESTOR SERVICES

### **A propos du groupe CACEIS**

CACEIS est un groupe bancaire spécialisé dans les services financiers aux investisseurs institutionnels, sociétés de gestion et grandes entreprises. Présent en Europe, en Amérique du nord et en Asie, CACEIS propose une gamme complète de produits et services : exécution, compensation, banque dépositaire-conservation, administration de fonds, solutions de Middle-Office, change, prêt-emprunt de titres, support à la distribution des fonds et services aux émetteurs. Avec 2330 milliards d'euros d'actifs en conservation et 1480 milliards d'euros d'actifs sous administration, CACEIS est un leader européen de l'Asset Servicing et compte parmi les principaux acteurs mondiaux (chiffres au 31 décembre 2015).

[www.caceis.com](http://www.caceis.com)

### **Contacts presse**

Chloé Lallemand

Tél. : +33 1 57 78 18 18

chloe.lallemand@caceis.com